

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE PERTUIS

OBJET : Délégation de fonction aux Conseillers Municipaux avec délégations spéciales

Le Maire de la Ville de Pertuis,

VU La délibération n° 26.DGS.097 du 28 Mars 2026 du Conseil Municipal relative à l'élection du maire de la Commune de Pertuis,

VU la délibération n° 26.DGS.103 du 29 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire,

VU l'arrêté n° 26.DGS.520 du 27 mai 2026 donnant délégation aux Adjoints,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L 2122.18 Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire la possibilité de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs conseillers et non l'ensemble de ses fonctions,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la bonne marche de l'administration communale,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 26.DGS.547 du 08 juin 2026.

Article 2 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Jérôme NARBONNE**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en qualité de **conseiller spécial auprès du Maire**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 3 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Julien POGOLOTTI**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en matière de **sécurité, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité, quartiers prioritaires, circulation, Comité Communal Feux de Forêts, correspondant incendie et secours, correspondant défense, associations patriotiques, réglementation et risques majeurs**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 4 :

Délégation de fonction est donnée, à **Monsieur Pierre CRUMIERE**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en matière **d'éducation, enfance, petite enfance, jeunesse et restauration collective**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers

municipaux dans ces domaines.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 5 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Thierry NICOLAS**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en matière **de soutien à la parentalité, prévention, citoyenneté, politique de la ville et gens du voyage, bureau municipal de l'emploi et point d'accès au droit.**

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 6 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Djivan DER VARTANIAN**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en matière de **communication et réseaux sociaux.**

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 7 :

La présente délégation prendra effet à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités d'affichage, de publication et de transmission aux services de l'état en charge du contrôle de légalité.

Article 8 :

Le présent arrêté peut être contesté par un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans les deux mois suivant les formalités prévues.

Article 9 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié à l'intéressé,
- affiché au siège de la Mairie
- inscrit au registre des actes et publié au recueil des actes administratif de la Mairie.

Ampliation en sera transmise à
Monsieur le Préfet de Vaucluse
Monsieur le trésorier principal

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR.



Fait à Pertuis le 01 juillet 2026
Transmis en Préfecture de Vaucluse et affiché le : 06 juillet 2026